



Contrat de location saisonniere

Par **rogaton**, le **29/08/2010** à **12:34**

Bonjour,
je voudrais savoir, s'il est obligatoire de faire un contrat de location pour une semaine, pour une location de vacances?? je possède un mobil home dans un terrain de camping, et le gerant cherche à nous nuire au sujet des gens qui nous louent, et ce n'est pas stipulé dans notre contrat d'emplacement.

Par **mimi493**, le **29/08/2010** à **16:45**

Si vous ne faites pas payer, vous ne louez pas.
Si vous faites payer un loyer, il y a un contrat de location obligatoirement, même oral.
Dans les campings, il y a normalement des règles car le camping doit déclarer les occupants pour le paiement de la taxe de séjour.